

Normes comptables canadiennes

LES IFRS AU CANADA : LE COUP D'ENVOI EST DONNÉ

On s'y attendait, mais c'est maintenant officiel : les Normes internationales d'information financière (IFRS) deviendront, le 1^{er} janvier 2011, les normes comptables canadiennes pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. On convient désormais que le temps est venu «d'aller de l'avant».

Qui sera touché?

Les IFRS deviendront les PCGR canadiens pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Il s'agit d'entreprises à but lucratif qui ont des responsabilités envers des groupes de parties prenantes importants ou diversifiés.

Ces entreprises comprennent :

- s les sociétés ouvertes;
- s les entreprises qui ont des responsabilités fiduciaires, comme les banques, les sociétés d'assurances, les coopératives d'épargne et de crédit, les organismes de placement collectif et les maisons de courtage de valeurs;
- s les sociétés d'État et les autres entreprises publiques.

Les sociétés fermées et les organismes sans but lucratif n'en font pas partie, mais peuvent adopter les IFRS s'ils le veulent. Les principes comptables à l'intention de ces organisations sont encore à l'étude.

Le CNC a mené de vastes consultations auprès des parties prenantes au sujet du passage aux IFRS. Le Conseil de surveillance de la normalisation comptable, organisme indépendant, a passé en revue le travail du CNC afin d'évaluer le degré de préparation du Canada, et il appuie l'échéancier du CNC. Ce dernier est également en communication soutenue

avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières concernant les politiques réglementaires touchant les modifications des règles comptables.

Quand?

Pour les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes, le basculement prendra effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Certaines entreprises pourraient choisir d'adopter les IFRS plus tôt, notamment les sociétés canadiennes qui sont des filiales de sociétés appliquant déjà les IFRS et les sociétés mères canadiennes ayant d'importants établissements étrangers qui appliquent les IFRS. Les sociétés canadiennes qui sont cotées aux États-Unis pourraient aussi être intéressées à procéder à une adoption anticipée du fait que la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis n'exige plus de rapprochement avec les PCGR américains pour les sociétés ouvertes non américaines cotées aux États-Unis, pour autant que leurs états financiers soient établis en totale conformité avec les IFRS.

En février 2008, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié pour commentaires le Document de référence 52-402, dans lequel il est proposé

que les sociétés ouvertes canadiennes puissent adopter les IFRS pour les exercices ouverts à compter de 2009. La décision est à venir et, si la proposition est approuvée, l'adoption anticipée serait rendue possible.

Surveillez la publication de l'exposé-sondage général

D'ici deux mois, le CNC publiera un exposé-sondage général sur l'adoption des IFRS au Canada, qui contiendra toutes les IFRS en date du 1^{er} janvier 2007. Ce document pourra être téléchargé gratuitement, en anglais et en français, à partir du site Web du CNC.

La section «Points saillants» de l'exposé-sondage traitera de la situation canadienne et comprendra un projet de définition officielle des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. L'annexe fournira des indications utiles sur la façon d'aborder le document et d'épargner temps et ressources en ciblant d'abord les normes qui toucheront votre entreprise et en identifiant celles qui devraient être modifiées avant 2011 (celles-ci sont relativement peu nombreuses).

On demandera à ceux qui répondront à l'exposé-sondage général de dégager les difficultés particulières liées à l'application des IFRS dans le contexte canadien ainsi qu'à la réalisation de la transition. Toutefois, l'intention demeure d'adopter les IFRS intégralement, sans modification. L'expérience d'autres pays indique que l'introduction de variantes nationales fait plus de tort que de bien.

Votre secteur d'activité est-il à pied d'œuvre?

Des associations sectorielles tournées vers l'avenir travaillent déjà aux détails de l'application des IFRS.

Par exemple, dans le secteur pétrolier et gazier du Canada, la méthode de la capitalisation du coût entier utilisée par nombre d'entreprises, généralement de petite taille, n'est pas compatible avec les IFRS. Une association sectorielle canadienne est actuellement à la recherche de solutions.

Autre exemple : dans le secteur immobilier, on se penche actuellement sur la question de la comptabilisation des immeubles de placement à la juste valeur.

Les services publics réglementés, les banques, les organismes de placement collectif et les coopératives d'épargne et de crédit étudient également les enjeux propres à leur secteur, et ce, bien avant la date du passage aux IFRS.

Faire face au basculement : vision d'ensemble et réalité sur le terrain

Les gens d'affaires chevronnés ont beaucoup entendu parler des IFRS; ils en ont donc certainement une bonne vision d'ensemble. Mais qu'en sera-t-il de la réalité sur le terrain?

Les changements entraîneront des opportunités et des risques importants, que l'on pourra saisir ou gérer dans la mesure où on commence à planifier suffisamment tôt. Les conseils d'administration et les hauts dirigeants doivent s'assurer d'avoir une équipe chargée d'adapter leurs systèmes et procédures aux fins de l'application des IFRS à leur organisation et à leurs activités propres. À la lumière des nouvelles exigences en matière d'information financière, les entreprises doivent passer en revue l'information de

gestion, la gestion de la trésorerie, les systèmes et le contrôle interne, la gestion des risques et la formation. La méthode de détermination des options d'achat d'actions et des primes des dirigeants est également au nombre des questions qui devront être traitées. Y aura-t-il une incidence sur les contrats et les clauses restrictives? Les équipes de mise en œuvre devraient aussi surveiller le site Web de l'IASB pour connaître les faits nouveaux.

Les messages que les hauts dirigeants souhaitent envoyer avant la publication du premier jeu d'états financiers établi selon les IFRS et lors de celle-ci constituent un aspect important du processus. L'expérience du passage aux IFRS dans les pays de l'Union européenne indique que les considérations liées à la communication de l'information avaient tendance à être reléguées à la fin du processus. Il s'en est suivi énormément de formulations passe-partout et certaines difficultés de communication avec les investisseurs et les analystes.

Comme elles sont fondées sur des principes, les IFRS exigent souvent que la direction explique les choix qu'elle a faits et les jugements qu'elle a portés. Certaines des données sous-tendant ces choix et ces jugements doivent être recueillies tout au long de la période, et non après coup. Le rapport de gestion et les autres informations complémentaires doivent communiquer clairement les perspectives de la société dans le contexte de la nouvelle information contenue dans les états financiers.

Le monde change

Les pays membres de l'Union européenne et certains pays côtiers du Pacifique ont adopté les IFRS en 2005. Les nouvelles grandes économies, comme l'Inde et la

Chine, les adopteront selon à peu près le même échéancier que le Canada. Le Japon, le Brésil, la Corée et Israël se préparent également au basculement.

Quant au principal partenaire commercial du Canada, nombreux étaient ceux qui, il y a tout juste six mois, croyaient que les États-Unis conserveraient toujours les PCGR américains. Or, les sociétés ouvertes non américaines se voient maintenant offrir une exonération sur les marchés financiers des États-Unis. L'IASB et le FASB travaillent de concert à un certain nombre de projets prioritaires visant à rapprocher leurs normes, et la SEC envisage sérieusement la possibilité d'une application plus répandue des IFRS aux États-Unis. Enfin, le président de la SEC et d'autres intervenants ont récemment demandé l'élaboration d'un plan détaillé en vue d'une adoption éventuelle des IFRS aux États-Unis.

Les avantages des IFRS pour les grandes entreprises internationales sont considérables : un meilleur accès au capital et aux marchés internationaux, et une plus grande mobilité des ressources financières et de l'expertise. Pour les entreprises de petite taille ou exclusivement locales, les avantages sont indirects mais vont dans le même sens. Même si vous exercez vos activités dans une seule agglomération canadienne, le simple fait que vous soyez sur les marchés financiers fait en sorte que vous êtes, aujourd'hui, touchés par les mouvements de la main-d'œuvre et des marchés internationaux et par les préoccupations liées au crédit international.

Le Canada fait vraiment partie intégrante de l'économie mondiale. Notre système comptable en témoignera et nous permettra de fonctionner plus efficacement dans un monde en évolution.

L'ICCA et l'IASB sont les hôtes d'un colloque international à Toronto

L'International Accounting Standards Committee Foundation se joint à l'ICCA pour présenter un colloque international sur les IFRS, du 23 au 25 avril 2008. Prenez connaissance des points de vue des présidents de l'IASB, du CNC et du FASB, des plans visant la convergence des IFRS et des PCGR américains, et des progrès réalisés au chapitre des aspects techniques. Des ateliers préliminaires présenteront de l'information propre à certains secteurs d'activité. <https://secure.inorbital.com/IFRSConference2008/overview.asp>



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les IFRS :

En ligne : <http://www.cica.ca/3/9/1/6/6/index1.shtml>

www.cnccanada.org www.iasb.org

Par courriel : Paul.Cherry@cica.ca ou Peter.Martin@cica.ca

Surveillez les prochains bulletins de la présente série pour d'autres renseignements sur différents aspects du changement qu'impliquent le passage aux Normes internationales d'information financière pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes et la révision des normes comptables pour les sociétés à capital fermé et les organismes sans but lucratif. Vous pouvez consulter la série de bulletins à www.cnccanada.org/index.cfm/ci_id/33030/la_id/2.htm.